

Au jardin des liturgies romaines

25/ L'offrande dans la liturgie primitive

« **L**e Seigneur, écrit Jungmann, a institué le mystère eucharistique sous les symboles du pain et du vin. C'est le pain, tel qu'il l'a trouvé sur la table de la Cène, et la coupe placée devant lui qu'il prend et convertit en don céleste » (1). L'époque chrétienne primitive ne nous livre guère d'informations sur le rituel de l'offrande du fait que le secret de l'arcane occulte la matière liturgique et compte tenu du lien qui unit eucharistie et agape en ces temps lointains. Au II^e siècle, saint Justin n'en dira pas plus dans son *Apologie sur les chrétiens* : « On apporte à celui qui préside (en fait le sacerdos, en grec proestos) du pain, du vin et de l'eau ». C'est assez dire que, pour les saints mystères, l'Église primitive s'en tient strictement au respect des écritures néotestamentaires sur la composition de la matière sacramentelle.

On sait néanmoins par Tertullien (début III^e siècle) que les fidèles apportaient les dons nécessaires à la liturgie. Cyrilien, le célèbre évêque de Carthage, insiste même sur ce point, par ailleurs tout à fait explicable en raison de l'assistance que les fidèles apportaient couramment à la vie de l'Église et au secours des plus pauvres : s'est créé, au niveau des contributions fournies, un lien plus étroit avec la célébration des mystères. L'usage est général au IV^e siècle mais l'intérêt est surtout de déterminer quelle a été la pratique employée par les fidèles pour accomplir leur devoir et incidemment à quelles conséquences sur le plan liturgique ces usages ont conduit. Deux tendances se dessinent.

La « Grande Entrée » byzantine.

La première est de type oriental. A Antioche et à Byzance, les offrandes sont déposées par les fidèles dans une dépendance de l'église placée sous la responsabilité des diacres, le *diaconicon* : le clergé met ensuite à part les dons destinés à la célébration de la messe et qui seront portés à l'autel. Cette pratique est donc à la racine d'une évolution liturgique postérieure dont la solennité sera rehaussée par une procession grandiose. Dans la liturgie byzantine, elle correspond à la future « Grande Entrée » : précédés de porte-flambeaux et enveloppés des fumées de l'encens, diacre et prêtre portent avec ostension, de la prothèse au sanctuaire, en franchissant la nef, l'hostie respectueusement voilée et le calice. C'est sensiblement le même rituel qui est adopté par les Coptes au cours de l'avant-messe mais avec cette particularité, d'un symbolisme liturgique accentué, qu'une procession circulaire se développe autour de l'autel qui est de forme réglementairement carrée. Précédés du thuriféraire et des céroféraires, le diacre et le célébrant portent les offrandes recouvertes d'un voile.

Ce courant liturgique s'est exporté en Occident par les liturgies gallicane et ambrosienne et il est probable que la première liturgie romaine a aussi connu cet usage. Néanmoins l'*Ordo romanus I* se fait l'écho d'une autre pratique



par
**François
Pohier***

(n. 69 à 84) instituée entre le VI^e et le VII^e siècles et qui inverse le rituel précité; le pontife romain quitte la cathédre et se rend au transept pour recevoir les pains donnés par les nobles en respectant leur élévation hiérarchique. Ces pains sont remis à un sous-diacre qui les dépose dans un grand linge tenu par des acolytes.

Quant à l'archidiacre qui accompagne le pontife, sa fonction est de recueillir le vin contenu dans des flacons (*amulæ*) et de le reverser dans un grand calice tenu par un sous-diacre, lequel le transfère dans un

vase plus grand, le *scyphus*. Puis le pape passe devant la Confession et reçoit les offrandes des hauts fonctionnaires romains et des dames de la noblesse, en observant, là encore, leur titre nobiliaire dans la hiérarchie. Bien entendu, tout l'entourage du pontife contribue à la réception des offrandes. Un évêque remplace le pontife quand il rejoint sa cathédre pour se laver les mains. L'archidiacre fait de même pendant qu'un sous-diacre recueille le vase d'eau que lui transmet le responsable de la *schola cantorum*. Enfin le pontife reçoit les dons du clergé dans le sanctuaire et dépose sur l'autel son offrande personnelle (deux pains) à la droite de laquelle l'archidiacre place le calice. L'*Ordo romanus I* ajoute, en conclusion, cette prescription : « S'inclinant légèrement devant l'autel, le pontife regarde la schola et lui fait signe d'arrêter la psalmodie » (n. 85).

Une prière privée sur les oblats.

L'observation qui se dégage immédiatement de ces dispositions, depuis que le célébrant a invité l'assistance à la prière en commençant l'offertoire : *oremus*, est l'absence totale de rites ou de prières liturgiques et la seule oraison qui constitue le terme de cette phase de la messe n'est, en fait, que l'*oratio super oblata*, c'est-à-dire la secrète ! Un indice, bien mince, il est vrai, corrige cette étonnante impression. Il nous est fourni par l'*Ordo romanus XV* (n. 33) qui date de la fin du VIII^e siècle : « *Novissime duas oblationes suas proprias accipiens, elevatis oculis et manibus cum ipsis ad cælum, orat Deum secreta et, completa oratione, ponet eas super altare* ».

En d'autres termes, le pontife élève son regard et ses offrandes personnelles vers le Ciel, prie Dieu secrètement et, son oraison terminée, dépose ses dons sur l'autel. L'intervention postérieure de l'archidiacre, déposant le calice à la droite de l'offrande pontificale, se comprend mieux. C'est, en effet, sur l'ensemble de l'offrande que le célébrant récite l'*oratio super oblata*. L'antique liturgie romaine, éprise de concision, se suffisait donc de gestes extérieurs et, à la rigueur, de prières « privées ». Son transfert dans un milieu aussi différent par ses conceptions religieuses que l'Empire carolingien sera source de difficultés d'adaptation sans nombre.

(à suivre) ●

(1) Jungmann : *Missarum sollemnia II*, p. 271, Aubier, 1957.

*Vice-président d'Una Voce.